

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le **12 MARS 2026**

ID : 031-213102825-20260304-DEL22026018-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le quatre mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE**

**Délibération n° 2026.03.04.018**

**Rapporteur : Michel ROUGÉ**

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal le 27 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte de la décision suivante :

- **Mise à disposition de locaux municipaux à la demande de l'Inspection Académique**

Mise à disposition de l'Inspection Académique, circonscription éducation nationale de Castelnest (31), la salle des fêtes de la ville de Launaguet, lundi 11 mai 2026 de 8h30 à 17h00. Cette mise à disposition a pour finalité d'organiser le dispositif départemental en éducation musicale intitulé « 1,2,3 chantons » avec les écoles de Launaguet et d'autres écoles de la circonscription.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, et fait l'objet d'une convention jointe en annexe.

**Entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal ont pris acte du rendu de la décision du Maire.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Pascal PAQUELET**  
Secrétaire de séance,

**Michel ROUGÉ**  
Maire,

<b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : 25 Absents excusés Représentés : 4 Absent : /  Date convocation : 26 février 2026  Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture  - publication ou notification  <b>12 MARS 2026</b>	<b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Michaël TURPIN, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE.  <b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Pascal BARCENAS (pouvoir à P. PAQUELET), Guy BUSIDAN (pouvoir à S. IZQUIERDO), Hassan HAMDANI (pouvoir G. DENEUVILLE)  <b>Absent : /</b>  <b>Secrétaire de séance :</b> Pascal PAQUELET
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>